

**AVIS DE VACANCE DE POSTE  
Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) à 100 %**

Date de clôture des candidatures  
31/01/2024



Poste à pourvoir dès que possible

1 Poste à 100 %

**Pôle Management Général et Ressources**



**Pour faire acte de candidature :**

**Pour être recevable votre candidature doit comporter un CV et une lettre de motivation visée par votre encadrement en indiquant la référence suivante : 33795.**

**A adresser au de la Direction des ressources humaines (ou par mail [recrutement.drh.pmgr@ch-montfavet.fr](mailto:recrutement.drh.pmgr@ch-montfavet.fr))  
Visé par le Cadre Supérieur de Santé du Pôle d'origine.**

**Diffusion Générale – documents à afficher (dont 1 profil de poste) dans toutes les unités intra/extra hospitalières**

**PRE-REQUIS OBLIGATOIRES :**

- Connaissances du statut de la fonction publique hospitalière
- Etre titulaire du Certificat National de Compétence (CNC) de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)
- Afin d'être examinée, la candidature devra impérativement contenir un CV et une lettre de motivation

Mise à jour le 03/01/24

**CONTEXTE DU POSTE**

**Le centre hospitalier de Montfavet**, dont le site principal est situé à Avignon, est un établissement dont l'activité sanitaire principale est en santé mentale - Il est le principal établissement de santé mentale de la région PACA; Il intervient sur l'ensemble du département de Vaucluse et sur le nord-ouest des Bouches-du-Rhône où il dispose de nombreuses structures pour la prise en charge des adultes, des enfants et des adolescents (une cinquantaine de structures, trois sites d'hospitalisation complète annexes).

Il gère aussi un pôle qui regroupe douze structures sociales et médico-sociales, avec des projets d'extension et gère, dans le cadre d'une direction commune un EHPAD situé à Sorgues.

Son budget est de  $\approx$  142 000 000 euros.

**DESCRIPTIF GENERAL DU POSTE**

Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs est un agent assermenté intervenant au sein du Service Public Interdépartemental de Protection des Majeurs (SPIPM) auprès de personnes bénéficiant de soins psychiatriques et relevant d'une mesure judiciaire ordonnée par le juge des tutelles sous forme de sauvegarde de justice, de curatelle ou de tutelle. Il assiste ou représente la personne sous mesure de protection dans tous les actes encadrés par la Loi du 5 mars 2007 en respectant sa volonté et en recherchant son consentement.

**ACTIVITES PRINCIPALES**

- Accueil physique des personnes suivies, des proches, des partenaires
- Mise en œuvre de la mesure : 1<sup>er</sup> entretien. Elaboration avec la personne du projet de vie par le Document Individuel de Protection des Majeurs (DIPM). Co-construction du protocole budgétaire
- Accompagnement médico-tutélaire dans le respect des droits fondamentaux de la personne :
  - . Accueil au sein du service
  - . Visites régulières à domicile ou dans les lieux de vie
  - . Accompagnements aux convocations judiciaires - consultations médicales – courses diverses
- Inventaire du mobilier. Etat des lieux du logement. Expertise en cas de vente immobilière. Recherche de gardiennage ou vente du mobilier
- Recherche de logement selon le choix du lieu de vie ou d'établissement adapté à la pathologie
- Analyse patrimoniale pour recherche de placements financiers adaptés
- Déplacements vers les tribunaux pour audiences ou consultation des dossiers
- Participation aux réunions intra-services de synthèse sur les situations
- Participation aux réunions partenariales autour du plan d'aide à proposer à la personne
- Participation aux réunions avec mairies dans le cadre des troubles du voisinage ou expulsions
- Assistance ou représentation dans les procédures contentieuses (civiles, pénales...)
- Assistance ou représentation dans les procédures civiles (mariage, succession, donation...)
- Elaboration du suivi des ouvertures de droits CSS – AAH – ALS – aides sociales...
- Traitement des factures et des documents administratifs, classement

## ACTIVITES SPECIFIQUES

- Le MJPM du SPIPM a une posture professionnelle spécifique :
  - . Connaissance de la psychopathologie des troubles du comportement
  - . Connaissance des textes réglementaires et de la gestion administrative tant patrimoniale (budget) qu'extra-patrimoniale (projet de vie)
- Il met en œuvre l'ensemble des missions du mandat judiciaire qui s'appuie sur le Code Civil, le Code de la santé publique, le Code de l'Action Sociale et des Familles
- Il est l'interface entre le parcours de soins et le parcours de vie de la personne
- Il doit avoir une connaissance approfondie du territoire et des réseaux en place

## QUALITES ET APTITUDES ATTENDUES

- Proposer une offre de service de qualité par un accueil et un accompagnement personnalisés
- Utiliser les protocoles, procédures et réglementations du domaine de la protection des majeurs
- Utiliser les outils bureautiques et le logiciel ELAP
- Identifier les informations communicables à autrui en respectant le secret partagé et la confidentialité
- Faire preuve de bienveillance et de diplomatie selon les valeurs éthiques et de déontologie liées à la fonction
- Faire preuve d'organisation et d'implication

## RELATIONS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELLES

**Liens organisationnels :** Institutionnels (Cadre du service - Assistante MJPM – Comptable)

**Liens fonctionnels :** Institutionnel (Directeur du Pôle de Management Général et des Ressources)

## CONDITIONS DE TRAVAIL

- Quotité : temps plein
- Durée journalière : 8 heures
- Horaires en semaine : Entre 8 h 00 et 17 h 00
- Comptage du temps de travail : Pointage

## RISQUES PROFESSIONNELS

- Psychosociaux : charge mentale, stress, gestion de la violence verbale ou physique
- Liés aux activités : travail sur écran. Polyvalence de la fonction d'où une multiplicité de tâches menées simultanément sur le plan social, juridique, judiciaire, administratif et d'aide à la personne en partenariat avec des équipes pluridisciplinaires ou autres professionnels (banques, avocats, notaires, services de police...)

## AVANTAGES

- Des offres loisirs, sport et culture pour tous les agents (CLOS, CGOS)
- Self ou tickets restaurant sous condition d'affectation
- Crèche hospitalière sur le site de Montfavet, ouverte de 5h45 à 21h15
- Prime au-delà des 12 mois d'ancienneté pour les agents non titulaires
- Forfait mobilité durable jusqu'à 300 € par an pour l'implication sur les trajets domicile –travail (engins éligibles ou co-voiturage)
- Parcours professionnel diversifié possible du fait de l'offre de soins, tant dans le domaine sanitaire que médico-social
- Pour se former : Plan de formation adapté, abonnement Hospimédia